

SELARL SCP MORTON & ASSOCIÉS, Avocats au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
30 Rue Delgrès 97110 POINTE-À-PITRE Tél 0590 82 32 45
Doss n° 20231025-LRM/ KL

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du JUGE DE L'EXÉCUTION du TRIBUNAL JUDICIAIRE au Palais de Justice 4 Boulevard Félix Eboué
97100 BASSE TERRE aura lieu une adjudication LE LUNDI 14 OCTOBRE 2024 à 15H00

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

À LA DEMANDE :

La société dénommée **BR ASSOCIÉS**, Société civile professionnelle Mandataire liquidateur dont le siège social est Immeuble Eurydice Centre d'Affaires Valmenière BP69 BD Pointe des Sables 97200 FORT DE FRANCE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domicilié en cette qualité audit siège.

DESCRIPTION :

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de BASSE TERRE, dans un ensemble immobilier édifié sur une parcelle au lieudit 7 rue Peynier cadastrée sous les relations suivantes :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE
AN	250	Rue Peynier	01a 54ca

Le lot numéro DEUX (2)

Il s'agit d'un local commercial de 16m² au rez-de-chaussée et les 1836/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le local commercial comprend un accueil, un bureau, un cellier, 2 pièces de rangement, un wc et une cour intérieure.

Le bien est inoccupé.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 4 Boulevard Félix Eboué BASSE TERRE, Palais de justice ou au cabinet de la SELARL SCP MORTON & ASSOCIÉS sur rendez-vous pris au 05 90 82 32 45.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée.

La vente aura lieu le LUNDI 14 OCTOBRE 2024 en sur la mise à prix de :

SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €) Avec possibilité de baisses successives de 20% à défaut d'enchères sur la mise à prix initiale

Frais en sus.

Fait à POINTE-À-PITRE, le 28 août 2024

Signé : La SELARL SERVICES CONSEILS PLAIDOIRIES MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON